

Département du Nord

Canton de COUDEKERQUE-BRANCHE

Commune de TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

- ARRÊTÉ MUNICIPAL -

Nous, Maire délégué de la Commune de TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE (59380),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par Suez Visio Nord, 258 Rue Roland Moreno, 59410 ANZIN,

Considérant que les travaux de terrassement pour renouvellement du réseau eau atp DK23-6533, Rue Principale (entre le n° 1 et le N°43), Coudekerque-Village, nécessitent un arrêté de circulation et qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité sur les voies publiques,

ARRÊTONS

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits au droit des travaux, Rue Principale (entre le n° 1 et le N°43), Coudekerque-Village, pendant l'exécution des travaux prévue pour une durée de 71 jours à partir du 22/08/2023.

Article 2 : Concernant cette interdiction de circulation, une signalisation adaptée sera mise en place par la société EUROVIA.

Article 3 : Monsieur le Commissaire Central de Police de Dunkerque et Suez Visio Nord sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur l'Adjoint aux travaux
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Fait à TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE,

Le 07 août 2023

Le Maire Délégué,



Christophe DEMEY